



REPORTAGE SUR UN COLLOQUE (2)

Nous faisons place dans ce numéro à la suite des « actes » de la journée PSE qui s'est tenue, le 20 juin dernier, à Frameries. L'exposé de clôture de Viviane Mahler, portant sur le marketing « jeunes » et la consommation alimentaire, sera publié dans le prochain numéro.

Le projet de service (atelier 2)

A la **Ville de Bruxelles**, le Service PSE compte deux implantations et a sous tutelle 59 établissements scolaires (écoles maternelles, primaires, secondaires et d'enseignement spécialisé) regroupant environ 22.000 élèves... sans compter l'enseignement supérieur non universitaire. Un « gros » service, donc, qui compte d'ailleurs 24 infirmières et 12 médecins. Et qui a une particularité de fonctionnement : à l'initiative de l'échevinat de l'Instruction publique, le Service Prévention Orientation Santé a été mis en place pour assurer une étroite collaboration entre le Service PSE, les cinq CPMS et le Centre de Guidance de la Ville. C'est ainsi que, depuis 1996, une présence plus régulière des infirmières dans les écoles (permanence hebdomadaire) a été rendue possible grâce à la mise en commun des infirmières PSE et PMS.

Comment est né le projet de service ? Deux groupes de quatre personnes avaient participé à la formation organisée par la Croix Rouge. Très vite est apparue la difficulté de restituer aux autres membres du service les notions abordées lors de ces journées de formation. La nécessité s'est alors fait sentir de prendre du temps pour réfléchir ensemble aux notions fondamentales (notamment celle de « santé »), au sens du travail de promotion de la santé en milieu scolaire, à la cohérence des missions et à la cohésion de l'équipe, et à la nécessité d'un cadre sécurisant pour gérer les émotions que suscite un travail de plus en plus interpellant sur le terrain.

Trois réunions ont été organisées – à l'extérieur du service : une condition pour pouvoir prendre un véritable temps d'arrêt ! Au cours des deux premières, qui ont porté sur les



Le Parc d'Aventures scientifiques (PASS) à Frameries

représentations de la santé, le travail de promotion de la santé, les notions d'équipe et de fil conducteur pour le service, le CLPS de Bruxelles a joué un rôle de soutien en assurant un cadre constructif sur lequel l'équipe a pu s'appuyer. Lors de la troisième réunion, quatre groupes de travail ont été mis sur pied : accueil, bibliothèque, Internet et rédaction du projet de service. Au cours de l'année scolaire 2004-05, les différents groupes se sont réunis à quatre reprises et deux réunions plénières ont été organisées pour mettre le travail en commun et permettre aux membres de l'équipe de partager leurs réflexions.

Quel bilan en juin 2005 ? Le groupe « accueil » a proposé des réalisations concrètes (café, eau pour les enfants, poubelles sélectives...) et réfléchi à la signalisation au sein du centre. Le groupe « bibliothèque » a planché sur le classement des ouvrages et la création d'un répertoire électronique. Le groupe « Internet », lui, s'est penché sur l'amélioration du site ainsi que sur le développement et la création d'outils. Enfin, le groupe « rédaction » a mis noir sur blanc un projet de service en se référant au modèle de Green ; il a également pu insé-

rer un paragraphe concernant la santé dans la brochure de la Ville de Bruxelles « L'avenir en capitale », présentant le projet pédagogique de l'Instruction publique ; et il a commencé à rédiger une grille d'analyse à proposer aux établissements scolaires maternelles et primaires en vue de la construction de leur projet santé.

Deux remarques importantes en guise de conclusion : construire un projet signifie procéder brique par brique – donc cela demande du temps ! Et il est nécessaire d'associer *tout* le personnel au processus, y compris les secrétaires et le personnel d'entretien.

Dans la **Province du Luxembourg**, le Département Prévention Santé « coiffe » le CLPS, l'Observatoire de la Santé et le Centre de Santé, qui comprend le Service PSE. Celui-ci est un « très gros » service puisqu'il couvre tout le réseau libre et communal, soit 47.000 élèves répartis sur 364 écoles. Les huit centres de santé provinciaux comptent 15 infirmières et 21 médecins scolaires. En 2004, comme le Service PSE obtenait des budgets majorés en raison de sa structure provinciale, il s'est vu

attribuer une cinquième mission en plus des quatre qu'il doit assurer en milieu scolaire : la promotion de la santé « grand public ». Sur ce plan, le service participe aux campagnes de l'Observatoire de la Santé (p. ex. ostéoporose, diabète, MCV) et propose ponctuellement des informations à la population sous forme d'articles de presse, de fascicules, d'affiches (p. ex. port du cartable, session d'examens, sports d'hiver).

Pour assurer la promotion de la santé à l'école, l'action du service comprend cinq volets :

- Les projets de santé dans les écoles sont définis à moyen terme (un à deux ans) et en fonction de la demande des établissements ; il n'y a donc pas deux projets identiques.
- Les programmes de santé publique, par contre, se définissent à long terme (deux à quatre ans), portent sur un problème constaté à grande échelle et visent de la même manière l'ensemble des écoles sous tutelle.
- Comme les programmes, les dossiers pédagogiques se situent sur le long terme et traitent une problématique de santé publique, mais ils ne s'adressent qu'aux écoles sous tutelle qui le désirent afin de respecter l'autonomie des enseignants.
- La formation continuée est réalisée avec le CERES (Université de Liège); elle vise tant les agents PSE que les enseignants (journées pédagogiques sur le concept d'école en santé, sur les dossiers pédagogiques, sur la promotion de la santé).
- Enfin, les visites d'établissement se font sur base d'une grille d'analyse inspirée de celle que propose la Communauté française.

Exemple d'un programme de santé publique : l'hygiène bucco-dentaire. Parmi les objectifs : augmenter la fréquence des visites chez le dentiste dès la maternelle ; améliorer les connaissances sur la santé bucco-dentaire ; améliorer la qualité et la fréquence du brossage des dents. Pour cela, diverses actions sont entreprises, comme une tournée des écoles avec une expo interactive, l'amélioration des visites médicales et le relais vers les dentistes, la sensibilisation d'un large public professionnel (ONE, CPMS-CF, personnel de la petite enfance...), la promotion de l'eau comme boisson officielle à l'école, la promotion d'une alimentation équilibrée par des animations dans les écoles.

Exemple d'un dossier pédagogique : le tabac. Les objectifs : réduire le tabagisme chez les jeunes, et donner les moyens aux jeunes fumeurs, ex-fumeurs et non-fumeurs d'améliorer leur qualité de vie. Les thèmes abordés sont la manipulation par l'industrie du tabac, le produit et ses effets, savoir-vivre et tabagisme, le sevrage tabagique, la loi.



Le Parc d'Aventures scientifiques (PASS) à Frameries

LE MOT DE L'ANIMATRICE

Les projets de service présentés émanaient de centres particulièrement bien dotés en regard de nombreux autres, plus petits. Les participants à l'atelier s'accordaient sur la pertinence de se construire un projet de service et de rassembler une équipe autour de celui-ci. Cependant, une certaine amertume s'est exprimée, principalement autour des moyens donnés pour élaborer ce projet. Il est particulièrement difficile de libérer du temps pour se concerter et échanger en équipe, sensibiliser les directions, soutenir la concertation au sein des écoles et être présent auprès des enseignants, qui sont parfois vite découragés. Si l'heure n'était pas au fatalisme, les participants étaient désireux d'être entendus. Ils voulaient en effet pouvoir mener leur travail dans les meilleures conditions pour se situer dans une réelle approche de promotion de la santé.

Merci à Corinne Daune (Service PSE de la Province du Luxembourg) pour ses diapos et, pour leurs textes, à Fabienne Henry et Sabine Hoffman (Service PSE de la Ville de Bruxelles) ainsi qu'à Patricia Thiebaut (animatrice, CLPS de Bruxelles).

Les partenariats (atelier 3)

Le Service PSE de la **Province du Brabant wallon** inscrit les partenariats au cœur de son projet de service. Cette stratégie a été mise en place pour répondre aux exigences du décret et coordonner les projets santé dans les quelque 110 écoles sous tutelle. La philosophie du projet de service peut être résumée par quelques formules clés : voir la santé de manière globale et favoriser l'instauration d'un climat « santé » dans les écoles ; travailler en concertation et en partenariat ; susciter la participation des élèves ; combiner les apports des enseignants et ceux de l'équipe PSE. Pour

appliquer cette philosophie, l'équipe a choisi ses stratégies et ses méthodes ; elle a pu bénéficier du soutien méthodologique de l'APES-ULg (Sophie Grignard). Des fiches « outils » ont ainsi été réalisées pour aider à construire les projets ; elles sont utilisées ou non en fonction des demandes des écoles.

Des fiches « partenariats » ont également été établies. Elles distinguent les partenaires réguliers, qui sont engagés pleinement dans le projet, participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de celui-ci et restent en relation avec la structure scolaire ; les partenaires occasionnels participent au projet mais pas à l'ensemble des actions ; enfin, il y a les ressources auxquelles on peut faire appel pour du matériel ou une aide ponctuelle de type méthodologique, didactique, scientifique, administrative ou logistique. Mais cette classification doit être nuancée car un partenaire peut être « régulier » pour une partie du projet ou pour un temps déterminé ; certains partenaires seront tantôt réguliers, tantôt occasionnels, tantôt ressources. Il importe donc pour l'école et l'enseignant de savoir exactement ce qu'ils peuvent attendre de chaque partenaire en termes de temps et d'action.

Pour cela, l'école doit préciser ce qu'elle demande et ce qu'elle espère obtenir, ce qu'elle propose en retour et ce qu'elle peut attendre, quels sont l'objet et les objectifs du projet, et ce qu'elle envisage si celui-ci devait être interrompu. De son côté, chaque partenaire doit être clair sur ce qu'il peut offrir (type d'aide ou d'action, matériel, soutien financier éventuel, durée de son aide, fréquence et lieu de ses actions) et sur ce qu'il souhaite en retour (rétribution éventuelle, publicité / médiatisation) ; il doit participer au suivi ou à l'évaluation, et avertir l'école s'il désire aller plus loin que ce qui était convenu. Ensemble, les parties impliquées vont alors pouvoir définir la durée et le suivi

du projet (qui va le gérer, comment, au moyen de quels indicateurs...), envisager les freins éventuels et la manière de les surmonter, rédiger une convention si des sommes d'argent sont engagées, et préciser les questions de droits s'il y a production, ainsi que la marche à suivre lorsqu'une des parties souhaite prendre contact avec un média.

On a donc affaire à une démarche très systématique. Une autre démarche de partenariat est mise en œuvre par le Service PSE communal de Couvin, **en milieu rural**. La première étape a consisté à analyser le décret, à s'approprier celui-ci et à rechercher les corrélations entre le décret de l'école et le décret PSE. Deuxième étape : le décret et surtout la notion de « projet santé » sont présentés au directeur et à son équipe éducative, car le projet doit avant tout appartenir à l'école. Troisième étape : l'équipe éducative se concerta pour élaborer le projet. Cette phase est illustrée par l'exemple de l'école communale de Cul-des-Sarts.

Pour qu'un projet santé soit vivant, il doit :

- être réalisable au sein de l'école ;
- avoir une raison d'être dans le quotidien de celle-ci ;
- être vécu agréablement, renforcer les aspects positifs qui existent déjà ;
- être ressenti, en filigrane, au travers d'un maximum d'activités
- rentrer dans les règles de vie (les « bonnes habitudes ») de l'école.

En fonction de ces critères, c'est le thème de la sécurité qui a été retenu, avec l'objectif suivant : mettre en place des activités qui pousseront l'élève à évoluer, à savoir faire des choix en respectant sa sécurité (physique, psychologique, environnementale, sociale) et celle des autres. Le projet lui-même repose sur un partenariat où ont leur place tous les adultes concernés par le milieu scolaire : le staff pédagogique (enseignants, maîtres spéciaux, directeur), le pouvoir organisateur, l'équipe du CPMS, celle du Service PSE, des partenaires plus spécifiques en fonction du thème (animation, documents pédagogiques), les autres professionnels qui interviennent à l'école (ouvriers communaux, technicienne de surface, surveillante) ainsi que les parents. Il s'agit d'intervenir conjointement à différents niveaux : les aptitudes individuelles (savoirs, savoir être), le milieu de vie (p. ex. règlement, trousse de secours, entrées et sorties des élèves, hygiène des mains) et le niveau communautaire : sensibiliser les différents acteurs tels que les animateurs de la maison de jeunes, les travailleurs des services sociaux...

Prenant du recul par rapport à ce projet, l'équipe a réfléchi au travail en partenariat :



Le Parc d'Aventures scientifiques (PASS) à Frameries

en principe tout le monde est d'accord. Mais, en pratique, si on est conscient de la situation, les actions à mettre en place au quotidien sont difficiles à appliquer : les réflexes, les habitudes culturelles, les convictions personnelles reviennent à la surface. On peut s'accorder pour affirmer que se laver les mains est indispensable mais, au jour le jour, va-t-on prendre du temps, en donnera-t-on aux élèves, les encouragera-t-on ? Les moyens nécessaires (essuies, savons, éviers), qui impliquent des choix budgétaires, seront-ils réunis ? Les équipes éducatives seront-elles soutenues et stimulées ? Le travail réalisé, son utilité seront-ils reconnus à l'intérieur de l'école et cautionnés à l'extérieur ?... Pour réaliser le projet et pour qu'il soit réellement exploité au sein de l'école, il est nécessaire que les différents partenaires y croient vraiment, l'intègrent dans leur travail, chacun selon sa place ou sa mission, et le concrétisent au quotidien, en paroles et en actes.

A nouveau dans le Brabant wallon, mais cette fois **dans l'enseignement supérieur**, le Service PSE libre a mené une recherche-action avec l'ASBL Univers Santé, qui développe des projets à l'UCL. Le décret prévoit la mise sur pied d'un « point santé » au sein des écoles supérieures. L'objet de la recherche était de tester la mise en œuvre de cette disposition dans trois écoles supérieures. Pour cela, un partenariat étroit s'est établi avec l'Institut Cardijn (formation d'assistants sociaux) et les Ecoles normales catholiques de Louvain-la-Neuve et de Nivelles.

Au sein de chaque école, une équipe santé s'est créée avec des étudiants, des professeurs, du personnel de l'école, le Service PSE, Univers Santé et d'autres partenaires extérieurs. Ensuite, une enquête qualitative (interviews individuelles) et une enquête quantitative ont

été menées auprès des étudiants des trois écoles. Sur base des résultats obtenus, chaque école a rédigé un pré-projet qui a été négocié à différents niveaux : équipe santé, conseil d'école, assemblée générale des enseignants... L'enjeu étant que l'école s'approprie le projet. Ce cheminement a permis d'aboutir à trois programmes d'action. À l'Institut Cardijn, le programme s'articule autour du « point info santé » ; à l'École normale de LLN, il a été intégré dans le cursus scolaire ; à Nivelles, il s'articule autour d'une « porte d'entrée » qui n'est que trop familière aux étudiants : le stress

Quatre éléments sont particulièrement importants dans cette démarche. D'abord, il s'agit d'un public bien spécifique : jeunes adultes majeurs, les étudiants sont les premiers responsables de leur santé ; il ne s'agit donc pas de les mater. Cependant, l'école leur donne un cadre de travail et parfois de vie (le kot) ; elle ne peut donc se désintéresser de leur santé. D'où l'idée de coresponsabilité : les étudiants sont de vrais partenaires du projet. Deuxième élément : les principaux problèmes de santé qui ressortent de l'enquête sont la fatigue, le stress, le sommeil et l'alimentation. L'équipe santé de chaque école a traduit cette analyse de besoins dans son programme (on le voit par exemple à Nivelles : les enseignants remettent en question les échéances qu'ils donnent aux étudiants). Troisième élément : les points santé. Ce sont des lieux d'écoute, de conseil et d'information qui, eux aussi, prennent des formes différentes. A l'Institut Cardijn, le point d'information, incontournable, se situe dans le hall d'entrée et, dans la continuité des visites médicales de 1^{re} année, un temps de permanence est ouvert à tous les étudiants. A l'École normale de LLN, ce sont les valves qui sont utilisées pour les informations sur les actions en santé, tandis que les permanences sont assurées par

l'équipe PSE, qui commence à avoir un vrai visage dans l'école. Enfin, à l'Ecole normale de Nivelles, les permanences du point santé se tiennent dans les locaux du Service PSE, qui se trouvent à 5 minutes de là.

Cette dynamique n'a été possible que grâce au quatrième élément : la solidité du partenariat entre le Service PSE – avec ses atouts, mais aussi ses hésitations, ses difficultés –, Univers Santé – qui apportait une indispensable impulsion, ses compétences et son aide méthodologique – et les trois écoles, qui ont marqué un intérêt très important pour le projet, dégagé du temps, des espaces et du personnel pour y participer activement.

LE MOT DE L'ANIMATRICE

Dans les échanges, les participants ont évoqué leurs situations concrètes et leurs questionnements, laissant apparaître les différences importantes entre les services. Ces différences, qui sont liées aux réseaux et aux types d'enseignement, aux spécificités du public scolaire, à la taille de l'équipe PSE, etc., conditionnent les possibilités de travail et de projets des équipes et peuvent décourager ceux et celles qui vivent des réalités plus difficiles.

En s'exprimant, les participants ont fait sentir que le changement de perspective

et de culture de travail lié au décret de 2002 met du temps à s'installer. Des rencontres, des échanges et partages d'expériences sont à encourager pour que chacun puisse s'approprier cette optique de promotion de la santé et en devenir « ambassadeur » dans les écoles.

Merci à Lise Maskens (Service PSE de la Province du Brabant wallon) pour ses diapos et, pour leurs textes, à Marie-Hélène Jacques (Service PSE de Couvin), Anne-Catherine Jacquet (Service PSE libre de Wavre) et Marie-Noëlle Paris (animatrice, CLPS du Brabant wallon).

LE NON-SUIVI DES RECOMMANDATIONS MEDICALES A L'ISSUE DES BILANS DE SANTE SCOLAIRES

ANALYSE ET PISTES D'AMELIORATION

Au départ de cette recherche menée par Valérie Hubens dans le cadre de son mémoire de licence en santé publique (orientation éducation/promotion santé), il y a plusieurs constats : dans les écoles à discrimination positive, on dépiste davantage de pathologies chez les enfants, les parents donnent peu suite aux recommandations faites à l'issue des bilans de santé, de nombreuses familles font face à de multiples problèmes, et les mamans connaissent mal les services d'aide de leur quartier. Pourquoi ce suivi n'est-il pas effectué et quelles solutions pourraient être apportées au problème ? Quelles sont les institutions fréquentées par les familles, et quels sont les facteurs qui influencent cette fréquentation ? Et quelles sont les sources d'information des familles lorsqu'elles cherchent à fréquenter de nouvelles institutions ?

Pour répondre à ces questions, des entretiens sont effectués avec 14 familles sélectionnées dans deux écoles à discrimination positive de Schaerbeek, sur base de deux critères : des problèmes de vue et/ou d'audition ont été dépistés chez l'enfant et, deux mois après la visite médicale, il n'y a pas eu de retour du courrier du médecin consulté. Les résultats montrent que 6 familles ont bien fait la démarche attendue (ce qui relativise l'hypothèse selon laquelle absence de courrier = absence de suivi). Chez les 8 autres, les recommandations n'ont pas été suivies, pour des raisons très diverses telles que les suivantes : l'enfant ne s'est pas plaint ; les parents ont estimé que la démarche n'était pas nécessaire ; le test de la vue avait été effectué sans lunettes alors que l'enfant en portait ; la famille

avait précédemment fait l'expérience de consultations inutiles après le dépistage scolaire ; l'enfant était déjà suivi par un spécialiste ; les parents ne savaient pas où aller...

Les familles fréquentaient généralement des institutions ou des professionnels des soins de santé : l'hôpital (14), le généraliste (12), le dentiste (12), l'ONE (11), le pédiatre (4). La moitié d'entre elles (7) fréquentaient également des lieux de loisirs pour les enfants (ce qui nuance fortement un des constats de départ). Sans surprise, les principales qualités appréciées chez les professionnels de santé sont les qualités relationnelles (citées 24 x) et les compétences professionnelles (22 x). Sans surprise non plus, les sources d'information des familles en matière de santé ou d'enseignement comme de loisirs sont d'abord le réseau social informel ou réseau primaire (24 x) puis le réseau social institué : services, professionnels (19 x).

La discussion de ces résultats (qui ne sont pas donnés ici intégralement) permet de se rendre compte que :

- soit les parents estimaient qu'un suivi n'était pas nécessaire (parce qu'ils ne percevaient pas le besoin ou ne faisaient pas confiance au diagnostic du service PSE) ;
- soit ils étaient conscients de la nécessité du suivi mais ne savaient pas où s'adresser, avaient des priorités plus urgentes ou rencontraient des problèmes d'accès aux services (horaire, éloignement).

Que faire pour améliorer la situation ? Deux grandes pistes se dessinent. D'abord, pour

orienter les familles, le service PSE devrait se positionner comme source d'information pour celles-ci (p. ex. création d'un bottin social avec leur participation). Ensuite, des partenariats pourraient s'établir autour d'un projet avec l'ONE et, au cas par cas, avec les autres institutions du réseau social formel ainsi qu'avec le réseau primaire des familles. Dans les deux cas, l'importance accordée par celles-ci aux qualités relationnelles comme aux compétences professionnelles implique que le service PSE recherche la proximité, la rencontre interpersonnelle, afin de faire prendre conscience aux parents de l'importance d'un suivi médical et de rechercher des solutions en cas de « blocage » dans leurs démarches.

« Promouvoir la santé à l'école » est réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé / Question Santé asbl, 72 rue du Viaduc, 1050 Bruxelles. Tél.: 02 512 41 74 – Fax : 02 512 54 36 Courriel : question.sante@skynet.be Site : www.questionsante.org Secrétaire de rédaction : A. Cherbonnier Conseil de rédaction : D^r Ph. Demoulin, D^r F. Henry, M^{me} T. Mahy, M. M. Lejeune, D^r R. Lonfils, D^r R. Moriaux, D^r P. Trefois Maquette : Muriel Logist Les articles non signés sont de la rédaction. Les articles signés n'engagent que leur auteur. Editeur responsable : D^r Ph. Demoulin, 44 boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles.

